SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020 À 19:30 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 3 août 2020 à la salle municipale, sont présents les conseillers et conseillères : Gina Castelli, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Christine Lafrance et (*Jean-Pierre Beaudoin par vidéoconférence*) sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 19:31 heures.

2.

2020-08-151 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture
1.1 Ouverture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal:
3.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2020.

4. 1re période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions
Aucune.

6. Information au conseil et correspondance
6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2020.

7. Rapports des comités
7.1 Finances – Subventions :
7.1.1 Adoption des comptes à payer;

7.2 Autres comités:
7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. Affaires nouvelles
8.1 Résolutions à adopter :
8.1.1 Dépôt d'un projet au programme de subvention PRIMADA – appel de projets 2020;
8.1.2 Mini-entrepôts de l'entreprise 9081-9251 Québec inc. du 5011 route 112 ;
8.1.3 Signataire pour la municipalité.

9. Avis de motion à donner
Aucun.

10. Adoption des règlements
Aucune.

11. Varia affaire nouvelle
Aucun.

12. 2e période de questions
(Durée de 15 minutes et porte sur les sujets de l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : Mardi le 8 septembre 2020 à 19 h 30.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Christine Lafrance **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.1

2020-08-152 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020 :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.

1RE PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19h36)

Monsieur Paul-Émile Laliberté concernant le chemin Gendron.

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- La séance de juillet en vidéoconférence ;
- L'installation d'une borne afin d'éviter les utilisateurs à passer trop près du fossé à l'intersection des chemins Deblois et Roberge.

Madame Maryse Labonté à savoir s'il y a présence de produits pharmaceutiques dans l'eau potable.

FIN DE LA 1RE PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 H 56.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance pour le mois de juillet 2020 et en fait la lecture.

7.1.1

2020-08-153 **COMPTES À PAYER :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 août 2020 au montant de 851 566.88 $ soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :
Donne de l'information à savoir qu'il n'y a pas eu de réunion en juillet à la MRC.

Madame Gina Castelli :

- Donne de l'information concernant :
  - La Régie des Incendies, il y a eu 7 sorties à Ascot Corner ce mois-ci pour un total de 24 depuis le début de l'année. Il y a beaucoup de sorties pour des vérifications d'odeur de fumée et des détecteurs de fumée. Il y a eu une pratique des pompiers en juillet ;
  - La directrice générale du Transport de personnes HSF a lancé un appel d'offres pour le nouveau garage. Nous sommes à la recherche d'un répartiteur et d'un commis comptable.

Monsieur Éric Mageau :

- Donne de l'information concernant :
  - Le projet du chemin de la Rivière et du chemin Boucher sera complété d'ici 3 semaines ;
  - Nous avons un nouveau système d'appels d'urgence pour les heures non ouvrables.

Monsieur René Rivard :

- Donne de l'information concernant :
  - Les loisirs, la gestion se fait bien. Nous espérons de ne pas avoir la visite de la Covid-19 au SAE ;
  - Nous avons tout notre personnel d'animation, la qualité varie, mais les anciens nous aident ;
  - La planification stratégique de la MRC est remise à plus tard ;
  - La salle du conseil est occupée par le SAE car l'école n'est plus disponible à cause des travaux d'agrandissement ;
  - Le 30 août prochain, aura lieu la 2e édition de la descente de la rivière. Vous recevrez un dépliant ;
  - Nous avons reçu une subvention de 40 000 $ du Fédéral pour le SAE.

Madame France Martel :

- Donne de l'information concernant :
  - Le processus des modifications règlementaires mis en pause et nous poursuivrons dès septembre.
  - L'étude des demandes de dérogations mineures se poursuivra à partir du 17 aout;
  - Les ventes de garage en 2020, il n'y en a pas eu;
  - Le rapport des permis émis de janvier à juillet 2020 pour un total de 6000 $;
  - Une construction neuve en juillet d'une valeur de 560 000 $;
  - La piste cyclable, nous sommes au même point que l'an passé. Le MTQ n'autorise pas la construction de la piste cyclable. La subvention du FARR est déjà acceptée.

Madame Christine Lafrance :

- Donne de l'information concernant :
  - L'ORH, nous avons eu en mai une rencontre bien garnie, celle de juin n'a pas eu lieu;
  - La sécurité civile, nous avons suivi les consignes de la santé publique pour nos infrastructures municipales;
  - Le volet juridique, j'ai reçu plusieurs appels pour interventions en temps de Covid;
  - La négociation collective, j'ai assisté aux 2 dernières réunions. L'objectif du médiateur était d'apporter un vent nouveau à la négociation collective;
  - Des griefs à gérer.

Monsieur Jean-Pierre Beaudoin :

- Donne de l'information concernant le projet Écofixe.
  Madame la mairesse parle au nom de monsieur Beaudoin, le projet fait des progrès et nous sommes en attente des suivis. Tout suit son cours, la progression est bonne.

8.1.1

2020-08-154 **DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME DE SUBVENTION PRIMADA – APPEL DE PROJETS 2020 :**

CONSIDÉRANT QU' un appel de projets est en court pour le programme de subvention PRIMADA et que le projet de rénovation de l'édifice Évariste-Dubreuil est un projet admissible à la nouvelle subvention;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet de rénovation de l'édifice Évariste-Dubreuil;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide de programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2020-08-155 **MINI-ENTREPÔTS DE L'ENTREPRISE 9081-9251 QUÉBEC INC. SISE AU 5011 ROUTE 112 :**

CONSIDÉRANT QU' en 2010, le Directeur de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus, monsieur Albert Lemelin confirmait que les séparations coupe-feu entre les locaux d'entreposage n'étaient pas requises pour la construction d'un premier bâtiment de mini-entrepôt par l'entreprise 9081-9251 Québec inc. sise au 5011 route 112;

CONSIDÉRANT QU' en 2011, Chubb Edwards, une société d'UTC incendie et sécurité, a déposé à la Municipalité un Certificat de vérification mentionnant que ce bâtiment possède un système de détecteur de chaleur relié à une centrale de réception d'alarme;

CONSIDÉRANT QU' en 2019 la construction d'un deuxième bâtiment de mini-entrepôt a débuté et que celui-ci ne dispose pas plus de séparation coupe-feu et qu'il est techniquement impossible d'en aménager sans devoir modifier considérablement le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de 9181-9251 Québec inc., monsieur Dany Desruisseaux demande à la Municipalité d'être en mesure de poursuivre la construction de ce deuxième bâtiment, sans séparation coupe-feu, par un agrandissement de 150 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait appel au Directeur de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour être conseiller face aux risques d'incendie d'un tel bâtiment et par le fait même lui recommander une alternative pour compléter la construction de ce bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte qu'un permis de construction pour l'agrandissement du deuxième bâtiment de mini-entrepôt soit émis sans l'installation de séparation coupe-feu entre chaque suite d'entreposage conditionnel à ce que toutes les dispositions et recommandations énumérées soient respectées et appliquées au plus tard 12 mois suivant l'émission du permis :

- Les deux bâtiments devront être protégés par un système de détection de fumée et devront être reliés en tout temps à une centrale de réception d'alarme, ce système devra au préalable être approuvé par le Directeur de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

- Construire une séparation coupe-feu en béton entre la section du deuxième bâtiment construit en 2019 et l'agrandissement prévu pour 2020;

- La cour avant des deux bâtiments doit être asphaltée et aménagée conformément aux dispositions du chapitre 10 du Règlement de zonage numéro 642;

- L'éclairage extérieur des deux bâtiments ainsi que l'enseigne existante doivent être modifiés afin de respecter le Règlement relatif au contrôle de l'éclairage extérieur 469-18;

- Corriger toutes les anomalies identifiées dans le rapport du système d'alarme incendie émit pour les constructions passées;

- Corriger toutes les anomalies qui seront identifiées dans les prochains rapports du système d'alarme incendie pour les années subséquentes;

- Chacun des îlots du stockage devront être munis d'un détecteur de fumée relié;

Cette résolution s'applique uniquement pour le deuxième bâtiment construit en 2019 et 2020.

ADVENANT LE NON-RESPECT de l'une ou l'autre de ces recommandations, la Municipalité autorise l'émission de constat d'infraction conformément au Règlement des permis et certificat pour chaque jour dépassant les douze mois mentionnés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2020-08-156 **SIGNATAIRES POUR LA MUNICIPALITÉ :**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule et remplace les résolutions 2017-08-162 et 2018-10-231;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Mageau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise monsieur Jonathan Piché à titre de directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence madame Brigitte April à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe comptabilité à agir comme signataires:

- Aux comptes de la Municipalité d'Ascot Corner à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke, comptes numéros : 300341, 304699, 303533 et 307122;
- Au régime de fonds de pension;
- Au régime d'assurance collective;
- Au système Desjardins AccèsD;
- Aux divers paliers gouvernementaux;
- Aux demandes d'intervention des compagnies de télécommunication sur le territoire de la municipalité;
- Pour tous les contrats notariés, soit pour une vente ou un achat de propriété, la création ou l'annulation d'une servitude ou un droit de passage sur une propriété.

QUE le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise madame Nathalie Bresse à titre de mairesse à agir comme signataire :

- Aux comptes de la municipalité d'Ascot Corner à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke (transit 50124) aux numéros de comptes 300341, 304699, 303533 et 307122;
- Pour tous les contrats notariés, soit pour une vente ou un achat de propriété, la création ou l'annulation d'une servitude ou un droit de passage sur une propriété;
- En l'absence de madame la mairesse, le conseiller, monsieur René Rivard a les mêmes autorisations de signature que madame la mairesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

12.
2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 22)

Monsieur Jacques Gourde concernant :

- L'économie de 800 000 $ de moins pour la construction du garage et de la caserne ;
- L'effet de la Covid-19 sur le budget ;
- Un commentaire à propos du camionnage avant 7 h 00 sur le chemin Galipeau ;
- Des amoncellements de terre et de gravier sur le territoire devant les propriétés ;
- Qui décide si c'est un fossé ou un cours d'eau ?
- La règlementation de l'entretien des terrains des propriétés ;
- La conformité des installations septiques et le transfert de propriété.

Madame Maryse Labonté concernant :

- Les frais de location du gymnase ;
- L'avancement des négociations collectives ;
- Le fournisseur Excavation Toulouse ;
- Est-ce qu'il y aura ajout de module Écofixe ?
- Les factures de Valoris ;
- La réception des messages automatisés.

FIN DE LA 2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 H 51.

13.

2020-08-157 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 51.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE : Mardi le 8 septembre 2020 à 19 h 30.

JONATHAN PICHÉ	NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.	MAIRESSE